

PV n° 12 du 18 septembre 2024

L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – LIGUE D'OCCITANIE - FFF
715, Côte des Ormeaux – BP 21 – 46001 – CAHORS Cedex 9**



SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30
le mercredi : 9 h 00 à 12 h 00**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSION DES ARBITRES

Le District du Lot organisera une Formation Initiale d'Arbitres (F.I.A), les 05,06 octobre 2024 (sur un weekend), samedi 12 & 26 octobre 2024 (uniquement le matin), à CAHORS au District du Lot de Football.

Toutefois, les personnes intéressées peuvent faire leur inscription sur le site de la LFO, rubrique Formations, cliquer sur « inscriptions FIA (arbitres).

Merci de bien vouloir également donner le nom des personnes inscrites par mail à :

secretariat@district-foot-lot.fff.fr et formation-arbitres.lotois@orange.fr

INFORMATIONS GENERALES

Liste des ententes validées :

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

LISTE DES ENTENTES

SAISON 2024/2025



Catégories	Club support	Club(s) en entente
Séniors Féminines	LALBENQUE/FONTANES	LACAPELLE FOOTBALL
Séniors Féminines	BIARS BRETENOUX	PUYBRUN
Séniors Féminines	CAZALS MONTCLERA	DEGAGNAC
Séniors Féminines	BOURIANE	THEDIRAC
Séniors Féminines	US NOZACOISE	ESPERANCE FENELON PERIGORD
U17	LALBENQUE/FONTANES	FC CAUSSE SUD
U15	CAUSSE SUD	ECCF et GREALOU
U13	CAUSSE SUD	ECCF
U13	CRAYSSAC CATUS 3C	CAHORS FC
U11	ECCF	CAUSSE SUD
U9 (équipes 1 et 2)	ECCF	CAUSSE SUD
U7 (équipes 1 et 2)	CAUSSE SUD	ECCF



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

REGLEMENT CDA du LOT EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique aux Championnats et Coupes du District du LOT.

SENIORS FEMININES & MASCULINES

JEUNES FEMININES & MASCULINES

à partir des U14 pour les compétitions à 11 & à 8.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas en Coupe de France, en Coupe Gambardella & Coupe Occitanie hormis si une directive de la Fédération ou de la LFO le précise.

2- MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur ou un dirigeant présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants

Pour les autres motifs d'avertissement qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.

3- PERSONNES CONCERNEES : JOUEURS, REMPLACANTS ET COACH PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE :

- Tous les joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

4- MODALITES

L'arbitre notifiera à la personne l'exclusion temporaire en montrant le **CARTON BLANC**.

Si c'est un membre de l'encadrement ou un remplaçant présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir un joueur de champ ou à défaut le capitaine de l'équipe concernée. Les personnes exclus temporairement pourront rester sur le banc de touche.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à Dix (10) minutes

6- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'arbitre notifiera à la personne concernée l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

Un joueur ou un membre de l'encadrement qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera **EXCLU** du terrain ou du banc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Blanc = **1 CARTON ROUGE**

Pour un membre de l'encadrement il sera exclu définitivement et un joueur de champ de son équipe sera exclu pour 10mn.

Au cours d'un même match, un joueur qui a déjà reçu un carton blanc qui a fait l'objet d'une exclusion temporaire pourra recevoir un carton jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 et rester sur le terrain. Un carton jaune peut être appliqué après un carton blanc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Jaune = Le joueur reste sur le terrain

Au cours d'un même match, un joueur qui a déjà reçu un carton jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 pourra recevoir un carton blanc et faire l'objet d'une exclusion temporaire. Un carton blanc peut être appliqué après un carton jaune.

En pratique : 1 Carton Jaune + 1 Carton Blanc = Le joueur est exclu temporairement 10 mn. **PAS DE CARTON ROUGE**

7- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu à repris.

Le décompte et la durée est du seul ressort de l'Arbitre Central ou de l'Arbitre Assistant Officiel si celui du centre le délègue.

En conséquence il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10mn, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre et de même l'équipe pourra à nouveau être complétée si cela a concerné un membre de l'encadrement. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie.

Au cas où la première période d'une rencontre se termine alors que l'exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné doit purger la durée restante en 2^{ème}

période. Si la rencontre se termine avec une exclusion temporaire en cours, celle-ci sera considérée comme purgée.

8- STATUT DU JOUEUR OU DU MEMBRE DE L'ENCADREMENT

La personne exclue temporairement est considérée comme faisant partie intégrante de l'équipe. A ce titre il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra rester sur le banc pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

9- NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT POUR UN MATCH A 11

Au cas où une équipe se trouvait réduite à moins de 8 joueurs, la rencontre sera arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas l'arbitre devra compléter la feuille de match en précisant le motif de l'arrêt de la rencontre et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera au District.

S'il arrive qu'une équipe reçoive consécutivement 4 Cartons Blancs ; le dernier joueur qui aura ce carton sortira pour 10 mn une fois qu'un de ses partenaire reprendra le jeu.

Au cas où une même équipe aurait 3 Joueurs exclus pour avoir reçu un carton rouge, l'arbitre ne pourra plus signifier un carton blanc, celui-ci se transformera en carton jaune sans exclusion temporaire du joueur concerné.

10- SANCTIONS

L'exclusion temporaire sera mentionnée sur la feuille de match dans la colonne « Divers » avec le sigle « ET »

L'exclusion temporaire ne pourra pas entrainer une amende financière suivant la décision du Comité Directeur du District.

RAPPEL FORMATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) :

Les inscriptions sont possibles jusqu'au DIMANCHE 22 SEPTEMBRE INCLUS.

A la suite de la demande de clubs lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2024, le District du Lot de Football envisage d'organiser une formation / remise à niveau sur la FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI).

Cette réunion pourrait être organisée si le nombre d'inscriptions est conséquent et il n'y a pas de limite dans le nombre d'inscriptions par club.

Important : le jour de la formation, chaque club devra être en possession de sa propre tablette.

Les clubs intéressés doivent s'inscrire auprès du secrétariat du District par mail :

secretariat@district-foot-lot.fff.fr

COMMISSION DES JEUNES MASCULINS/FEMININS

TIRAGES COUPES D'OCCITANIE U17 ET U15 :

Les tirages ont eu lieu le jeudi 12 septembre dernier au siège du District.

Présents : MM Bernard BATS, Jean Michel FABRE, Edgar MPOSA GONDA et Fabien VIDAL.

Liste des rencontres du 19/10/2024 :

U17 :

Match n°1 : BIARS BRETENOUX 1- GMPPFC 1

Match n°2 : ESLG 1- GCPVDO 1

Exempts : GCLEM 1 (R1 U17) et FIGEAC CAPDENAC QF (R1 U16).

Matches du 07/12/2024 :

Vainqueur match 2 reçoit GCLEM 1

Vainqueur match 1 reçoit FIGEAC CAPDENAC QF

U15 :

Match n°1 : VRF/FCHQ 1- GCLEM 1

Match n°2 : ESLG 1 – GCLS 1

Match n°3 : BIARS BRETENOUX 1 – GCPVDO 1

Exempt : FIGEAC CAPDENAC QF 1 (U15 R1)

Matches du 07/12/2024 :

Vainqueur match 2 reçoit FIGEAC CAPDENAC QF 1

Vainqueur match 1 reçoit Vainqueur match 3

REPORT JOURNEE DE RENTREE FEMININES :

La journée de rentrée des Féminines » initialement prévue le samedi 14 septembre 2024 **est REPORTEE au SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024 sur les installations de Biars sur Cère.**

Rendez-vous des équipes à 13 h 30.

Cette journée est **obligatoire** pour tous les clubs qui auront engagé des équipes féminines pour toutes les catégories, saison 2024/2025.

La date des engagements des équipes féminines est prolongée jusqu'au 22 septembre 2024.

CHAMPIONNAT/COUPE U17 ET U15 :

Retrouvez les règlements des Championnat et des Coupes sur le site du District à DOCUMENTS – STATUTS ET REGLEMENTS.

PLATEAUX U13 :

Retrouvez le règlement de la catégorie sur le site du District à DOCUMENTS – STATUTS ET REGLEMENTS.

Comme le District rencontre des problèmes informatiques concernant la diffusion des calendriers U13 – 1^{ère} Phase, la liste des rencontres **pour la journée 1 du 21/09/2024** a été transmise à tous les clubs par courriel.

RAPPEL - ENGAGEMENTS DATES LIMITES VIA FOOTCLUB :

***Jeunes féminines : repoussé jusqu'au 22 septembre 2024**

U8F-U9F foot à 5

U10F-U11F foot à 5

U12F-U13F foot à 8

U14F-U15F foot à 8

U16F-U17F-U18F foot à 8

***Jeunes masculins :**

U9 : jusqu'au 21 septembre 2024

U7 : jusqu'au 21 septembre 2024

RENTREE DU FUTSAL U11 :



La rentrée Futsal U11 **Samedi 21 septembre 2024**



Peu de temps après le début de l'école, les jeunes footballeurs effectuent leurs premiers pas sur le terrain lors de la Rentrée du Foot.

Cette opération, organisée dans toute la France, est devenue un événement très attendu par les enfants, leurs parents, les éducateurs et les clubs.

Au moment d'enfiler leur cartable, certains auront sûrement la tête ailleurs, rêvant davantage aux terrains qu'aux salles de classe. Les footballeurs en herbe savent en effet qu'après les vacances scolaires, un événement majeur les attend : la **Rentrée du Futsal**.

Les 9-10 ans piaffent donc d'impatience à l'idée de retrouver leurs copains ballon au pied, pour une grande tranche de plaisir. **Cette opération nationale est avant tout un hymne à la joie et au jeu.**

Organisée conjointement par la Ligue du Football Amateur (LFA) et la Direction Technique Nationale (DTN), elle est déclinée à l'échelon local dans tous les districts, avec une idée directrice : rassembler le plus de joueurs possibles sur un même lieu, pour des matches ou des ateliers techniques, sans aucune obligation de résultats.

- **L'organisation générale de l'événement :**

- **4 sites d'accueil (ci-dessous)**

Organisation : 3 équipes maximum par club.

Chaque équipe jouera 4 rencontres de 10' (2 minutes pour les rotations) + un défi-jeu 3c3.

Rencontres en 5x5 | Auto-Arbitrage | Ballons futsal et Règles Futsal

Rdv 13h30 Début 14h

3c3 défi-jeu, les mêmes équipes se rencontrent pour le match

- **Site pour la rentrée du futsal U11** **RENTREE DU FOOT U7**

St Cyprien (Gymnase)	Figeac (Lycée Champollion)	FC Bouriane (Gymnase Le Vigan) (Début 10h)	Stade P. Ilbert Cahors (Début 13h30)
St-C/Montcuq 1	Figeac/Cap QFC 1	Ent. Bouriane FC 1	Cahors FC 2
Cahors FC 1	Figeac/Cap QFC 2	Lafortunière 1	Cahors FC 3
Lacapelle foot 1	Figeac/Cap QFC 3	AF Biars-Bretenoux 1	Ent. Cray/Catus 3C 1
Lacapelle foot 2	Elan-Marivalois 1	Causse-Limargue FC 1	Ent. ECCF/Cause-Sud 46 1
AS Montcabrier 1	Elan-Marivalois 2	ESLG 1	FC Lalbenque/Font 1
PPFC 1	AF Biars-Bretenoux 2	Ent. Mayrinhac /St-Céré 1	FC Lalbenque/Font 2
FC Bégoux/Arc 1	AF Biars-Bretenoux 3	FCHQ 1	PSVD'OLT 2
PSVD'olt 1	Segala foot 1	FCHQ 2	PSVD'OLT 3
	Haut-Célé 1	Valroc foot 1	
	FootAzur 1	Valroc foot 2	

TECHNIQUE :

Parcours de Performance Fédéral :

PPF FUTSAL U16/U17 :

Une journée de détection est programmée **le dimanche 29/09/2024 à Labastide Murat à partir de 9 h 30** (rdv). Fin à 12 heures.

Veillez inscrire vos joueurs sur le document ci-après avant le 19/09/2024.

Les joueurs retenus intégreront le PPF régional avec la constitution d'une équipe pour les inter-ligues.

District du Lot de Football

Saison 2024-2025



Proposition de joueurs U16-U17
(nés en 2009 et 2008)

Club :

Détection Futsal le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 à partir de 10h à Labastide-Murat (Rdv à 9h30)-Fin à 12h

	Nom	Prénom	Né le	Adresse complète	Tél.	Pied Fort (Droit ou Gauche)	Poste 1	Poste 2
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Postes : Gardien (GB), Libéro (L), Ailier Gauche (AG), Ailier Droit (AD), Attaquant ou Pivot (P).

Inscrire les joueurs par ordre de valeur

RÉPONSE A DONNER AU DISTRICT avant le 19 septembre 2024

Nom et Signature

Parcours de Performance Fédéral :

PPF FUTSAL U15 :

Une journée de détection est programmée **le dimanche 29/09/2024 à Labastide Murat à partir de 13 h 30** (rdv). Fin à 16 heures.

Veillez inscrire vos joueurs sur le document ci-après avant le 19/09/2024.

Une équipe départementale sera constituée pour une journée interdistricts aux vacances de Toussaint, puis des joueurs seront retenus pour le parcours Régional menant jusqu'à des inter-ligues.

District du Lot de Football

Saison 2024-2025



Proposition de joueurs U15 (nés en 2010)

Club :

**Détection Futsal le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 à partir de 14h à LABASTIDE-MURAT
(Rdv à 13h30). Fin 16h.**

	Nom	Prénom	Né le	Adresse complète	Tél.	Pied Fort (Droit ou Gauche)	Poste 1	Poste 2
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Postes : Gardien (GB), Libéro (L), Ailier Gauche (AG), Ailier Droit (AD), Attaquant ou Pivot (P).

Inscrire les joueurs par ordre de valeur

RÉPONSE A DONNER AU DISTRICT **avant le 19 septembre 2024**

Nom et Signature

FORMATIONS :

Le District du Lot organisera des formations d'éducateur CFI (Certificats Fédéraux d'Initiateur/Initiatrice) :

CFI U6-U9 : les dimanches 29 septembre et 20 octobre 2024 à Pradines

CFI U10-U13 : les dimanches 22 septembre et 13 octobre 2024 à Labastide-Murat

CFI U14-U19 : les dimanches 9 et 30 mars 2025 à St Germain

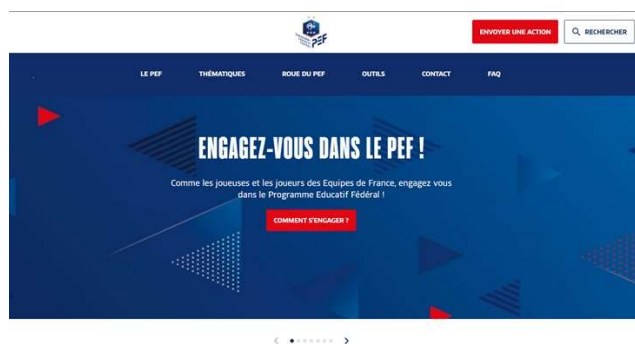
CFI Seniors : les samedis 11 janvier et 1^{er} février 2025 Thégra

INSCRIPTION AU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL :

Lancé en 2014 par la FFF, le Programme éducatif fédéral (PEF) est un **outil pédagogique complet**, mis à la disposition des ligues, districts, clubs amateurs et professionnels, dirigeant(e)s et éducateur(trice)s, pour former les jeunes licencié(e)s U6 à U19 (5 à 18 ans) aux règles du jeu et de vie. Il concerne 800 000 jeunes licencié(e)s et plus de 5 600 clubs l'utilisent déjà. Le PEF se compose de deux parties contenant des **Fiches Educatives** et des **Fiches Actions Terrain** relatives aux 6 thèmes abordés.

La base du Programme Educatif Fédéral, ce sont des fiches pédagogiques qui permettent aux dirigeant(e)s, éducateur(trice)s, joueur(se)s et parents d'aborder 6 grands thèmes : **La Santé**, l'**Engagement Citoyen**, l'**Environnement**, le **Fair-Play**, les **Règles du Jeu** et **Arbitrage** et la **Culture Foot**. Chaque thème regroupe plusieurs fiches qui permettent aux jeunes licencié(e)s d'acquérir de nouvelles notions.

Jusqu'au 15 décembre 2024.



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS SENIORS FEMININES

MODIFICATION CHAMPIONNAT :

La rencontre FIGEAC CAPDENAC QF – HAUT CELE non jouée le 15/09/2024 est reportée au SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024 à 20 heures à Capdenac – Stade Léo Lagrange.

REPORT JOURNEE DE RENTREE FEMININES :

La journée de rentrée des Féminines » initialement prévue le samedi 14 septembre 2024 **est REPORTEE au SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024 sur les installations de Biars sur Cère.**

Rendez-vous des équipes à 13 h 30.

Cette journée est **obligatoire** pour tous les clubs qui auront engagé des équipes féminines pour toutes les catégories, saison 2024/2025.

Coupe Valette :

Les clubs intéressés pour organiser la Coupe Valette des Féminines Futsal le **dimanche 19 janvier 2025** sur la journée doivent contacter le District par mail : secretariat@district-foot-lot.fff.fr

Les installations proposées devront comporter un gymnase **avec tribunes.**

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS SENIORS MASCULINS

COUPE D'OCCITANIE :

Le match n°4 du 1^{er} tour : FCHQ – MAUROUX est prévue le MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024 à 21 heures à Carennac.

Liste des rencontres, matchs 2^{ème} tour, **le 29 septembre 2024 à 15 h.** Les clubs qui souhaitent jouer en nocturne à 20 h doivent demander l'accord au club adverse via Footclubs.

Exempt 2nd tour : BIARS BRETENOUX 1 (R1).

ENTENTE MAYRINHAC SAINT CERRE 1 - – ENT. CAZALS MONTCLERA 1
CAZILLAC 1 – U.S. NOZACOISE 1
ENTENTE SOUILLAC LACHAPELLE GIGNAC 1 - HAUT CELE F.C. 1
F.C. BEGOUX ARCAMBAL 1 - CAUSSE LIMARGUE F.C.1
LA FORTUNIERE LABASTIDE MURAT 1 - PUYLEVEQUE PRAYSSAC F.C 1
U.S. PAYRIGNACOISE 1 - LACAPELLE FOOTBALL 1
F.C. DE GREALOU 1 - ELAN MARIVALOIS 1
A.S. MONTCABRIER 1 - CAHORS F.C.1
U.S. PUYBRUN TAURIAC 1 - FIGEAC CAPDENAC QUERCY F. C 1
ECCF 1 - U.S. 3C CATUS 1
VAINQUEUR MATCH 4 - U.S. ST PAUL DE LOUBRESSAC 1
F. C. CAUSSE SUD 46 1 – VAL ROC 1
F.C. LALBENQUE 1 - A.S. LIVERNON 1
PRADINES ST VINCENT DOUELLE MERCUES OLT 1 - ENT. SEGALA F.1

LICENCES VETERANS :

Il est rappelé à tous les clubs qui organisent des matchs en soirée ou le weekend à destination des « vétérans » que **TOUS LES JOUEURS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE LICENCIÉS FFF AFIN DE PARTICIPER AUX RENCONTRES.**

DECLARATION MATCHS AMICAUX :

La Ligue de Football d'Occitanie et le District du Lot de Football vous rappellent l'importance cruciale de déclarer vos matchs amicaux en remplissant le document prévu à cet effet. Cette démarche n'est pas seulement une formalité administrative, mais une obligation réglementaire qui assure la bonne organisation et le suivi de toutes les rencontres.

Pour déclarer un match amical, veuillez remplir sur notre site le document spécifique.

Rappel de l'article 177 des Règlements Généraux de la FFF

Nous vous rappelons également que, conformément à l'article 177 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, cette demande doit être transmise au **minimum 10 jours avant la date prévue du match**. Ce délai est essentiel pour permettre une gestion efficace et assurer que toutes les parties prenantes soient informées en temps voulu.